

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les participants devront :

- connaître les principes de base de la prévention, mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail.
- rechercher les risques pour protéger,
- examiner une victime,
- alerter les secours,
- secourir une victime, jusqu'à la prise en charge des secours spécialisés.

Public

- Par groupe de 5 à 10 personnes.

Loi de la sécurité au travail : Dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux, dans chaque chantier occupant 20 personnes au moins pendant plus de quinze jours, où sont effectués des travaux dangereux, un membre du personnel doit avoir reçu obligatoirement l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence. Les sauveteurs-secouristes du travail doivent représenter 10 à 15% des effectifs du chantier ou de l'atelier.

Durée

- 2 jours (2 x 7 heures)

Programme de formation

1. Présentation du Sauvetage Secourisme du Travail :

- Du formateur et des participants
- Les Accidents du travail dans la profession
- L'intérêt de la prévention des risques professionnels
- Qu'est-ce qu'un SST ?
- Présentation des Objectifs et du Programme

2. Rechercher les risques persistants pour PROTÉGER :

- Formation générale à la prévention
- Rendre le SST capable de "Protéger"
- Identifier les dangers dans la situation concernée
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
- Définir les actions à réaliser permettant la suppression des dangers
- Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression
- Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte, la mise en œuvre de ces matériels
- Lorsque le danger ne peut être supprimé, empêcher l'exposition de quiconque à ce danger en l'isolant.
- En cas d'impossibilité de supprimer ou d'isoler le danger, reconnaître les situations
- non dangereuse dans lesquelles le SST pourra dégager la victime.

3. De "protéger à prévenir" :

- Identifier les dangers dans la situation concernée
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
- Supprimer ou faire supprimer les risques, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise en matière de prévention
- Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression du danger identifié
- Mettre en œuvre les actions de prévention ou de protection définies

4. Examiner la victime et faire alerter :

- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou de plusieurs des signes indiquant que la vie de la victime est menacée
- Associés aux signes décelés, les résultats à atteindre
- Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre
- Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre
- Choisir, parmi les personnes présente, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte
- Définir les éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés, d'organiser leur intervention
- Définir en fonction de la présence ou non d'un témoin et de l'état de la victime, le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte
- Donner à la personne choisie, les consignes et les informations pertinentes pour assurer une transmission efficace du message d'alerte
- Organiser l'accès des secours sur les lieux de l'accident, le plus près possible de la victime

5. De "faire alerter" à "informer" :

- Informer son responsable hiérarchique et/ou les personnes chargées de prévention dans l'entreprise
- Rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuellement mises en œuvre

6. Secourir :

- Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable de la victime.
- Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée :
 - ⊗ La victime saigne abondamment : Compression manuelle, pansement compressif, garrot.
 - ⊗ La victime s'étouffe : désobstruction des voies respiratoires – Adulte, enfant, nourrisson.
 - ⊗ La victime répond et se plaint de sensation pénible ou présente des signes anormaux : Reconnaître et gérer un malaise.
 - ⊗ La victime répond et se plaint de brûlures : Brûlures thermiques, chimiques, électriques.
 - ⊗ La victime répond et se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements : Gérer un Trauma.
 - ⊗ La victime répond et se plaint d'une plaie : Reconnaître une plaie simple d'une plaie grave et savoir agir en conséquence.
 - ⊗ La victime ne répond pas mais elle respire : Position Latérale de Sécurité (PLS)
 - ⊗ La victime ne répond pas et ne respire pas : Réanimation Cardio Pulmonaire (RCP) – Adulte, enfant, nourrisson
 - ⊗ Mise en œuvre d'un DAE (Défibrillateur Automatisé Externe)
- Vérifier, par observation de la victime, l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés.

7. Situations inhérentes aux risques spécifiques (+ 2 heures) :

On appelle risques spécifiques, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. L'avis du médecin du travail dans ce domaine est particulièrement important.

- Exemples de risques spécifiques : désamiantage, hyperbarie, acide fluorhydrique, acide cyanhydrique ...
- Exemples de conduites particulières : Pose d'un garrot sur un chantier de désamiantage, oxygénothérapie, antidote en accompagnement, utilisation de techniques d'intervention et matériel spécifiques.

Méthodes et moyens Pédagogiques

Les moyens pédagogiques utilisés sont multiples : exposés avec vidéo projecteur, brochures de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité). Un document ressource sera remis à la fin de la formation.

La stratégie pédagogique est basée essentiellement sur la pratique et l'apprentissage de gestes. Le formateur utilise une alternance d'apports théoriques, d'études de cas concrets, d'apprentissage de gestes et d'actions de secours lors de mise en scène d'accidents. Ceci, en interaction permanente entre les participants et le formateur.

Modalités d'évaluation et de suivi

- Un QCM de positionnement sera réalisé en cours de formation.
- La formation comporte une évaluation formative réalisée tout au long de la formation et certificative au moment des cas concrets.
- A l'issue de cette évaluation, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail de l'INRS délivré par l'organisme formateur (valable 24 mois) sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation certificative favorable de la part du formateur.